

Canagrex

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque le Règlement.

M. Skelly: Monsieur le Président, il n'y a qu'une seule façon d'expliquer l'excitation dont fait preuve le député pour donner lecture de cette liste. Il doit sérieusement envisager de se porter candidat, à la dernière minute, à la direction du parti, parce que ses propos n'ont absolument rien à voir avec le débat d'aujourd'hui.

M. Taylor: Au moins il parle du sujet du débat, on ne peut pas en dire autant de vous.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La présidence fait preuve de beaucoup d'indulgence en se prononçant en faveur du député de Lethbridge-Foothills, car c'est vraiment à la limite.

M. Thacker: Monsieur le Président, vous pouvez voir ce que je veux dire. Ceux qui veulent que l'État contrôle et possède tout protestent. Toutes ces sociétés sont nées depuis 1976. Je vais alerter les Canadiens et ils vont écouter, parce qu'ils s'aperçoivent maintenant du danger que présente ce gouvernement.

Pourquoi avons-nous besoin de Petro-Canada Espanola S.A.? De Petro-Canada Norway A.S.? Pourquoi avons-nous besoin de Petro Canada Petroleum Inc.? Et que dire des sociétés suivantes: Petro-Canada Products Inc., Petro-Canada Resources, Petro-Canada (U.K.) Limited, Petroleum Transmission Company, Petron Petroleum Ltd., Rocair Limited, Tri-Mountain Petroleum Ltd., Value Serve Stations Ltd., Venezuelan Canadian Oils, C.A.?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La présidence doit mettre un terme à cette énumération. De l'avis de la présidence le député s'écarte considérablement de l'objet du débat.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'accepte votre décision.

Le président suppléant (M. Corbin): J'invite le député à s'en tenir aux amendements. Certains portent sur les prêts et garanties, d'autres sur les arrangements financiers, la promotion et la commercialisation des produits agricoles, etc. L'orientation du discours du député nous fait bifurquer dans le domaine de l'énergie, et ce n'est pas le moment de débattre de cette question. J'invite le député à confiner ses remarques à Canagrex.

M. Thacker: Monsieur le Président, la liste des filiales de Petro-Canada est encore longue, mais j'accepte votre décision. Je me suis peut-être un peu éloigné du sujet, mais je crois avoir fait comprendre ce que je voulais dire. Je peux dire aux députés d'en face, dont certains viennent d'Europe de l'Est et devraient être mieux informés puisqu'ils ont des amis et des parents qui vivent et souffrent encore dans ces pays, que ce projet de loi créant la société Canagrex donnera les mêmes résultats.

M. Blais: Ne soyez pas stupide.

M. Thacker: Ce n'est pas pour demain, mais dans deux ans ou dans cinq ans d'ici, je pourrai vous dresser une liste de filiales de la société Canagrex. Lorsque le gouvernement a présenté le budget des dépenses, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Gray) si ce serait tout. Le gouvernement se vantait du fait que le montant des dépenses n'avait progressé que de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière. J'ai fait remarquer qu'après la présentation du budget supplémentaire des dépenses, l'augmentation atteint toujours 17 p. 100. Le ministre m'a dit que je n'avais pas à m'inquiéter, que le gouvernement n'en présenterait pas. Or, nous avons déjà eu droit à un budget supplémentaire de 1.3 milliard. Les dépenses du gouvernement fédéral vont augmenter de 17 p. 100 encore cette année comme toutes les années passées.

D'ici quelques années, monsieur le Président, les filiales de Canagrex contrôleront encore davantage l'industrie alimentaire. Leur financement—c'est là le point important—sera assuré par les contribuables. Le Canadien moyen va se trouver à payer les traitements généreux de tous les membres des conseils d'administration et des présidents de ces sociétés.

L'un des amendements au projet de loi que je propose vise à divulguer le montant de leur traitement. Le gouvernement s'y oppose parce qu'il ne veut pas que le Canadien moyen sache combien touchent leurs petits amis libéraux qu'il a nommés à ces postes. Si ce n'est pas le cas. Monsieur le Président, pourquoi alors refuse-t-il mon amendement visant à rendre ces renseignements publics? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de fixer un terme au mandat des administrateurs? C'est l'objectif visé par mon amendement, mais le gouvernement va le rejeter. La même chose s'est produite lorsque nous avons pris le pouvoir en 1979. Certains des proches amis des Libéraux avaient été nommés à des postes importants pour dix ans et même 20 ans dans un cas. N'est-ce pas un gouvernement qui a toute honte bue? Les mandats devraient être limités à trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement. Après quoi, il faudrait faire appel à d'autres personnes, car c'est ainsi que l'on rajeunit et que l'on revitalise les sociétés et qu'on les rend plus conscientes des réalités. C'est l'un des changements au projet de loi sur la société Canagrex que nous voudrions voir adoptés.

En somme, monsieur le Président, nous essayons de faire comprendre que ces sociétés de la Couronne constituent un véritable gouvernement parallèle. Elles disposent de pouvoirs abusifs et peuvent exercer un droit de regard sur la vie d'autrui, mais elles ne sont pas tenues de rendre des comptes aux parlementaires, qui sont les représentants élus du peuple. Vous n'avez qu'à interroger l'homme de la rue: il vous dira que les représentants élus devraient pouvoir exercer un certain contrôle sur les sociétés de la Couronne. Or, ce n'est pas le cas. De fait, les députés de l'arrière-ban de la majorité, les députés néo-démocrates et ceux de l'opposition officielle n'ont absolument pas voix au chapitre. Les sociétés ne rendent aucun compte, ni aux parlementaires, ni au cabinet. C'est ce problème que nous devons résoudre et nous pourrions y parvenir si le gouvernement acceptait d'adopter nos amendements.